

**OFFICE D'HUISSIER DE JUSTICE**

**S.A.R.L.**  
**Christian BOURGEONNIER**  
512 Route de Draguignan  
83670 Barjols  
tel : 04 94 77 04 62  
ligne constat 04 94 77 27 65

**HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ**

**PROCÈS VERBAL DE CONSTAT  
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
ET LE DEUX NOVEMBRE**

**À LA REQUÊTE DE**

**L'Association Mazaugaise de Tir, association régie par les dispositions de la loi du 1 juillet 1901, dont le siège se trouve 592 Chemin Clément Ader, à 83136 GARÉOULT, représentée par son Président par intérim, Monsieur SUAU Bernard.**

**LEQUEL, PRÉALABLEMENT AU CONSTAT OBJET DES PRÉSENTES, NOUS A FAIT LA DÉCLARATION SUIVANTE :**

**Que le 2 novembre 2024 doit se dérouler, à partir de 09 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Mazaugaise de tir visant à l'élection du Comité Directeur assurant la gestion de l'association sportive.**

**Que des dissensions ayant pu survenir par le passé lors de précédentes Assemblées Générales et souhaitant que les opérations soient encadrées, il nous requiert ce jour à l'effet de procéder à toutes constatations utiles et dresser constat du déroulement de ladite Assemblée Générale.**

## **DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :**

***Nous, Christian BOURGEONNIER, Huissier de Justice associé, au sein de la société à responsabilité limitée « Christian BOURGEONNIER, Huissier de Justice associé » près le Tribunal Judiciaire de Draguignan demeurant 512 Route de Draguignan à 83670 BARJOLS, soussigné.***

## **CERTIFIONS ET ATTESTONS :**

Nous être transporté ce jour à 08 heures 30 sur la commune de MAZAUGUES, Place du jeu de Boules dans les locaux de la salle des Fêtes, où là étant, nous avons procédé aux constatations suivantes :

Nous nous sommes présenté à l'ensemble des membres faisant partie à ce jour du Comité Directeur de l'association et entre autres à Monsieur SUAU Bernard Président et Madame PONZE Christine trésorière..

**L'ouverture des portes s'est faite à 08 heures 45.**

À l'appui des listes qui nous avaient été communiquées, il a été vérifié à l'occasion de l'émargement que les personnes se présentant étaient bien à jour de leurs licences. Les licences ont été vérifiées, tout comme les pouvoirs.

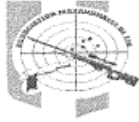
**La fin de l'émargement a eu lieu à 10 heures 45.**

**Sont présents 139 adhérents**

**Sont représentés 112 adhérents**

L'ouverture de la séance a été effectuée par Monsieur SUAU Bernard à 10 heures 45, lequel a rappelé les règles de majorité, soulignant qu'il s'agissait d'une majorité simple pour les membres du Comité Directeur et d'une majorité absolue pour l'élection du Président qui sera notamment choisi parmi les membres du Comité Directeur.

**L'ORDRE DU JOUR EST REPRIS DANS LA CONVOCATION CI APRES :**



## ASSOCIATION MAZAUGUAISE DE TIR

(SIRET/ 429778616 00020)

592 chemin Clément Ader – 83136 GAREOULT

Le 07 Octobre 2024

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ÉLECTIVE de l'AMT

se tiendra le

**SAMEDI 02 NOVEMBRE 2024 à 09H00**  
**à la salle des fêtes de Mazaugues**

#### ORDRE DU JOUR

- élection du nouveau Comité Directeur
- dépouillement des bulletins et publication des résultats
- nomination et présentation du président par le nouveau CD à l'assemblée

\*\*\*\*\*

Les élections du nouveau Comité Directeur se dérouleront conformément aux **articles 11 et 17 des statuts**

La liste définitive des candidats vous sera transmise par mail à l'expiration du délai de l'appel à candidature

La participation à l'AGEE ainsi qu'aux élections est **EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS** ayant leur licence en cours de validité

**Le Président par intérim, Monsieur Bernard SUAU**

**Le comité directeur**

**En prélude aux opérations**, le Président a fait appel à l'assistance afin que soient proposés deux scrutateurs.

Se sont proposés Monsieur DEMETS Jean-Marc et Monsieur BARBAROUX Robert.

Un vote à main levée a été effectué.

Ces derniers ont été élus à l'unanimité.

**Avant que ne s'engagent les opérations de vote**, une interpellation a été effectuée par un membre de l'assistance, demandant à ce que le vote ne porte non pas sur l'élection de 6 membres du Comité Directeur en remplacement des membres précédemment démissionnaires mais sur le **remplacement total de celui-ci.**

Il a ainsi demandé une élection **de onze membres et non de six membres, comme le demande Monsieur DEGRYSE.**

L'ensemble est repris par tous les autres adhérents qui, à main levée, réclament un vote de onze membres.

S'en est suivi une discussion sur des échanges de mails, ayant eu lieu entre les membres de l'ancien Comité Directeur et notamment de l'ancien Président et du nouveau Comité Directeur, sur l'équivoque pouvant exister sur le remplacement partiel ou total des membres du Comité Directeur.

Madame PONZE prend la parole pour indiquer accepter le principe d'un vote global et d'un remplacement complet de l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Un vote préliminaire a eu lieu.

Cinq votes sont pour le maintien du Comité Directeur en l'état et le remplacement de six membres, la majorité pour le remplacement total.

**Sur ce bouleversement de l'ordre du jour, une modification des bulletins de vote a été rendue nécessaire afin que les membres du Comité Directeur initialement non sortants soient portés sur les bulletins pour le vote des membres du Comité Directeur.**

Ainsi ont été retenus les bulletins de vote qui servaient initialement à l'élection du Président.

**Les opérations de vote ont débuté à partir de 11 heures 30.**

**La fin du scrutin de ce premier tour a eu lieu à 13 heures 10.**

240 bulletins ont été comptabilisés, sur un total de 251 personnes présentes ou représentées.

Le dépouillement a été réalisé par quatre personnes, en présence des assesseurs.

**Sont comptabilisés 11 bulletins nuls, 229 bulletins valablement exprimés.**

La proclamation des résultats a eu lieu ce jour à 15 heures 20.

L'élection étant à la majorité simple, les résultats ont été comptabilisés de la façon suivante :

- Monsieur ANCEL Claude : 48 voix.
- Monsieur ARVIEU Jean-Gabriel : 192 voix.
- Monsieur BAESEL Jean-Michel : 184 voix.
- Monsieur BOBAN Alain : 37 voix.
- Monsieur CORTES Alexandre : 40 voix.
- Madame DELORME Christelle : 187 voix.
- Monsieur DEMETS Jean-Marc : 16 voix.

- Monsieur DUCHI Christophe : 186 voix.
- Monsieur DUMORTIEZ Christian : 6 voix.
- Monsieur ETIENNE Francis : 188 voix.
- Madame GUILI Olga : 38 voix.
- Monsieur JUNG Carl : 180 voix.
- Monsieur KHAROUBI Alain : 38 voix.
- Monsieur LLORCA Olivier : 180 voix.
- Monsieur MARCHANT Thibault : 37 voix.
- Monsieur MENAGER Stéphane : 182 voix.
- Monsieur MILLE Philippe : 185 voix.
- Madame PONZE Christine : 42 voix.
- Monsieur QUEROLI Larry : 39 voix.
- Monsieur RUSSEAU Christophe : 184 voix.
- Monsieur SAUVANT Didier : 180 voix.
- Monsieur SUAU Bernard : 45 voix.
- Monsieur TERRIER Yves : 41 voix.

### **Sont élus :**

- Monsieur ARVIEU Jean-Gabriel.
- Monsieur BAESSEL Jean-Michel.
- Madame DELORME Christelle.
- Monsieur DUCHI Christophe.
- Monsieur ETIENNE Francis.
- Monsieur JUNG Carl.
- Monsieur LLORCA Olivier.
- Monsieur MENAGER Stéphane.
- Monsieur MILLE Philippe.
- Monsieur RUSSEAU Christophe.
- Monsieur SAUVANT Didier.

**Les membres de l'actuel Comité Directeur n'étant pas maintenus dans leurs postes, ces derniers ont quitté le bureau pour être remplacés par les onze nouveaux membres fraîchement élus.**

Les anciens membres du Comité Directeur ont quitté la salle et une partie des personnes présentes ayant quitté la salle, une nouvelle comptabilisation a été effectuée ce jour à 15 heures 31, afin de vérifier que l'élection du Président pourra avoir lieu à la majorité absolue.

**Sont présents ou représentés 151 personnes.**

À l'unanimité des présents et représentés, il a été demandé et décidé de passer à un vote à main levée pour l'élection du Président.

Le Comité Directeur réuni a fait l'annonce de son candidat en la personne de **Monsieur ETIENNE Francis.**

Est élu à l'unanimité à main levée Monsieur ETIENNE Francis.

La séance a été clôturée ce jour à 16 heures et les bulletins de participation ont été mis sous scellés et conservés par l'office

Nos constatations achevées, nous nous sommes retiré et avons dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit à notre requérante.

**Me BOURGEONNIER**

